

ARRETE DU MAIRE



**Interdisant la circulation rue et la place du Lt Lespagnol
« Fête de la musique 2024 »
Du 21/06/2024 à 15h00 au 22/06/2024 à 2h00.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité durant la manifestation de la fête de la musique d'interdire la circulation des véhicules rue et place du Lt Lespagnol.

ARRETE

Article 1 Du vendredi 21 juin 2024 à 15h00 jusqu'au samedi 22 juin 2024 à 2h00, la circulation des véhicules sont interdits place et rue du Lt Lespagnol, sur le tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue des Serruriers.

Article 2 Des véhicules du service technique et des barrières seront mis en entrave de part et d'autre de la chaussée. La déviation de la circulation se fera par la rue de l'Eglise, et par la rue de l'Ecole.

Article 3 Les services techniques de la ville de Holtzheim sont chargés de mettre en place la signalisation rue du Lt Lespagnol. L'évènement est organisé par la commune de Holtzheim et sous la responsabilité de Madame le Maire.

Article 4 Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Services Techniques
- CTS et CTBR
- Pompiers
- Affichage

Holtzheim le 12 juin 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL